



ASSOCIATION
DROIT & COMMERCE

Paris, le 21 décembre 2021

COTISATION PERSONNE MORALE DROIT & COMMERCE 2022

Chère Madame,
Chère Mademoiselle,
Cher Monsieur,

Le montant de la cotisation de l'association Droit & Commerce pour l'année 2022 est arrêté, par décision du conseil d'administration, à la somme de **550€** (non assujettie à la T.V.A.) **pour les personnes morales.**

Nous vous sommes reconnaissants de bien vouloir dès à présent et **avant le 31 janvier 2022**, adresser votre règlement par chèque (*) libellé à l'ordre de **Droit et Commerce** à l'attention de :

Madame Isabelle AUBARD - Association Droit & Commerce
74, avenue du Docteur Arnold Netter - 75012 PARIS

Pour les chèques de société : merci d'indiquer le nom de l'adhérent représentant de la personne morale au dos

Important : (*) Si vous devez régler cette cotisation par virement, merci d'indiquer, dans le motif de virement, le nom de l'adhérent représentant de la personne morale.

Domiciliation : code banque : 18206 – code guichet : 00215 – n° compte : 65050956878 – Clé RIB : 01

IBAN : FR76 1820 6002 1565 0509 5687 801 - Bank Identification Code (BIC) : AGRIFRPP882

Les virements de l'étranger sont sans frais pour le bénéficiaire

Vous en remerciant par avance, nous vous prions de croire, chère Madame, chère Mademoiselle, cher Monsieur, en nos salutations dévouées et les meilleures.

Isabelle AUBARD

PS : Nous vous remercions de bien vouloir vérifier sur l'annuaire de notre site vos coordonnées et nous indiquer par retour toute modification : www.droit-et-commerce.org, rubrique « annuaire » puis taper votre nom dans « rechercher un membre ».